

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-4983
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-1946 pour l'acquisition de pièces pour les équipements de marque Prinoth et service d'entretien et réparation	
No dossier(s) interne(s) :	DOS-1946	
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	00-Tous les districts	
Actions : OCTROI		
Demande d'achat : Oui		
CT requis : Oui		
Contrat		
No contrat : DOS-1946		
Estimation : 1 415 321,09 \$		
Montant : 1 214 621,88 \$		
Mode de sollicitation : EXE-Exemption		
Type de contrat : Acquisition de biens		
Durée du contrat : 5 ans		
Récurrance : Oui		
Résultat : Équipements Plannord Itée 1 214 621,88 \$ (incluant TPS et TVQ)		
Unité(s) administrative(s) concernée(s)		
Service des travaux publics		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2020-12-01	CM-20201201-1028	OCTROI - CONTRAT EXE-0483
Résumé		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse		
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz		
et résolu à l'unanimité:		
d'octroyer le contrat EXE-0483, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour équipements de marque Prinoth (Bombardier), pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 29 septembre 2020 et des documents de demande de prix:		
Équipement Plannord Itée 1 207 465,05 \$.		
ADOPTÉ		
(SD-2020-4444)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-4983
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le présent contrat vise à acquérir des pièces pour les équipements de marque Prinoth ainsi que le service d'entretien et de réparation.</p> <p>Le Service des travaux publics requiert des pièces pour l'entretien et la réparation des tracteurs de déneigement de trottoirs de la marque Prinoth (anciennement de marque Bombardier). Les pièces serviront aux 12 chenillettes Bombardier de la Ville.</p> <p>Il est à noter que l'entreprise Équipements Plannord ltée est le distributeur unique et exclusif pour les produits de marque Prinoth pour les chenillettes de trottoir pour la région du Québec, ainsi que pour les pièces de remplacement d'origine ("OEM"). Une lettre du fournisseur Équipements Plannord ltée confirme qu'il est le fabricant et distributeur exclusif de ces produits.</p> <p>La stratégie d'approvisionnement pour ce dossier est d'opter pour un contrat de 5 ans afin de sécuriser les acquisitions avec un contrat de plus longue durée.</p> <p>Mode d'adjudication: gré à gré sur la base de l'exemption prévue par la Loi sur les cités et villes</p> <p>Équipements Plannord ltée 1 214 621,88 \$ (incluant TPS et TVQ) (recommandé)</p> <p>Écart entre l'estimation 1 415 321,09 \$ (incluant TPS et TVQ) et le prix soumis (incluant TPS et TVQ) : 200 699,21 \$ 14 % (favorable) L'écart s'explique par le fait que l'estimation incluait une majoration annuelle des prix. La soumission quant à elle est plus compétitive.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Nature de la dépense prévue au budget. Soumission avec quantité variable.</p> <p>Au besoin, un virement sera effectué à partir de la réserve de stabilisation en matière de déneigement ou à partir de l'enveloppe budgétaire du service requérant si non en lien avec l'activité déneigement.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Conformément à l'article 573.3 paragraphe 9 de la Loi sur les cités et villes, spécifiant que « les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : « 9° dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant; »</p> <p>Un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré n'a pas été publié, conformément au paragraphe 9° de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.</p> <p>L'octroi du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>C/P 1 214 621,88 \$ (incluant TPS et TVQ)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-1946 à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour une période de 5 ans, pour l'acquisition de pièces pour les équipements de marque Prinoth et service d'entretien et réparation, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix :</p> <p>Équipements Plannord ltée 1 214 621,88 \$ (incluant TPS et TVQ).</p> <p>(CT:1770269)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-4983
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1770269 Coût estimé affectant l'année en cours : CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Ce contrat fera l'objet d'une entente cadre (commande permanente) et se déploiera sous forme de demande d'achats autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins.		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)		2023-10-13
Trésorier		AN - MS - JR